Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500556-20251215-2025_113_1-DE

Ville de Chantepie

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lequel, dûment convoqué le 5 décembre 2025, s'est réuni le 15 décembre 2025 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Gilles DREUSLIN, Maire,

Étaient présents : AUTRAND Anne, BRIAND Françoise, CAILLARD Michel, CAIRON Denis, DAVID Yvonnick, DELAMAIRE Yannick, DERUETTE Gautier, FERNANDEZ Richard, GICQUEL Alain, GILLES Audrey, GOURIN Stéphanie, HARDY Sylvie, HASCOET Rozenn, LAMOUR – PANNETIER Françoise, LAURENS Jocelyne, LE BLOND Grégoire, LEBRUN Martine, LINARES Charles-Antoine, MASSOT Jean-Claude, MATHOULIN Fabrice, MAUNY Geneviève, MEHAT Laëtitia, MONTERIEUX Sébastien, OURION Caroline, PLAGNE Laurent, PRETER Patrice, REBUFFIE Laurent, ROSSIGNOL Anne-Sophie, SCHOUMACKER Eve,

Procurations : Madame Isabelle LORAND à Madame Geneviève MAUNY
Madame Sylvie SIMON à Madame Rozenn HASCOET

Absent: Monsieur Abderrafik CHARKAOUI,

Secrétaire de séance : Madame Audrey GILLES

N° 2025/113 Approbation du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2026/2032

Monsieur le Maire expose :

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV) est la déclinaison départementale de la politique de l'État en faveur de l'accueil des gens du voyage. Il coordonne les actions locales relatives à l'accueil des gens du voyage. Placé sous le pilotage de l'État et du Département, il est arrêté pour une durée de 6 ans.

La commission départementale consultative a validé le lancement de la révision de ce schéma en décembre 2023. Une première phase d'évaluation des objectifs du précédent schéma SDAHGV 2019-2025 a été lancé en septembre 2024. En mars 2025, une seconde phase concernant l'évaluation des besoins actuels a été lancée. Cette révision est aujourd'hui en cours d'achèvement et son approbation par arrêté préfectoral interviendra en début d'année 2026 après avis des Collectivités.

Le futur schéma sera structuré autour de :
- 8 thématiques : Accompagnement social et insertion, Scolarisation et actions socioéducatives, Élection de domicile / courrier, Santé, Inclusion sociale et territoriale, Urbanisme, Habitat, Accueil
- 44 fiches action
- 18 fiches territoriales (une par EPCI)

Les constats et enjeux identifiés sur la fiche territoriale de Rennes Métropole sont présentés ci-après :

CONSTATS	ENJEUX
Objectifs et réalisations des orientations du schéma 2020/2025	
Les solutions d'habitat diversifié n'ont pu être réalisées sur la durée du schéma 2020/25. L'étude d'opportunité inscrite au schéma, réalisée en interne par la métropole en 2024 (diagnostic terrtorial), a permis d'enclencher la démarche de	Enjeu de réaliser les solutions d'ancrage pour retrouver la fonction d'accueil des aires pour les ménages de passage + intégration de la résidence mobile dans les documents d'urbanisme des communes de l'EPCI .

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500556-20251215-2025_113_1-DE

recherche de foncier dans le cadre de la réécriture du PLH. De même, l'évolution de la gestion des aires a été votée pour début 2026. Les aires de grands passages ont été partiellement mises aux normes du décret.	
Aires d'accueil	
2 aires à reconstruire depuis le schéma 2012 (Mordelles et Chantepie). 12 autres aires occupées toute l'année par des familles ancrées et/ou sédentaires. 2 équipements fermés (Pacé et Montgermont). Seule l'aire de Gros Malhon accueille des ménages de passage sur 14 de ses 44 emplacements. Le dispositif métropolitain est donc nettement sous-dimensionné compte tenu des centaines de ménages en errance sur le territoire été comme hiver.	Enjeu de définir une fonction aux équipements métropolitains (aire d'accueil/de sédentarisation) + enjeu de réaliser les solutions d'ancrage pour répondre aux besoins/attentes des ménages identifiés + enjeu d'offrir des solutions légales de stationnement pour les ménages de passage + intégration de la résidence mobile dans les documents d'urbanisme des communes de l'EPCI
Aires de grands passages	
L'aire de grands passages de Rennes Métropole pâtissait depuis 2020 d'une surface insuffisante par rapport au décret de 2019. Un hectare était consacré à l'accueil des groupes familiaux locaux, ce qui entrainait le refus récurent du terrain par les grands groupes programmés. Les travaux réalisés en 2024 (intégration de l'hectare au terrain de GP) étaient nécessaires. Constat d'une réduction sensible du nombre de groupes de passage sur la métropole en 2024 et 2025.	Enjeu d'entretenir l'aire de grands passages sur la durée du schéma 2026/32 + enjeu de confirmer la baisse du nombre de grands groupes avant de rechercher une solution "bis" en cas de besoin comme cela était préconisé dans le schéma 2020/2025
Terrains soupapes (Aires de grands passage d'1 ha)	
238 stationnements recensés hors équipement entre 2021 et 2025. Les groupes familiaux peuvent compter de quelques caravanes à plusieurs centaines en fonction des sites occupés (ex: la Janais à Chartres de Bretagne et Rennes chaque hiver depuis 2022). Les aires occupées à l'année par des familles ancrées/sédentarisées n'offre jamais de solution aux ménages de passages. Ils se regroupent par nécessité (mutualisation des installations eau et électricité + dilution des risques et responsabilités en cas de plaintes et/ou procédures. Le dispositif des aires de la métropole est à renforcer considérablement pour répondre aux besoins et limiter les installations sur les terrains privés ou publics.	Enjeu de créer les équipements inscrits au schéma 2020/2025 (recréation des aires fermées + création des terrains soupapes dont remplacement du calendrou 1 ha fermé en 2024). Enjeu de définition d'une politique de création d'équipements pour rattraper le retard pris et adapter les solutions aux besoins des ménages métropolitains. Enjeu d'arbitrage sur la fonction des aires occupées depuis plus de 10 ans par des ménages très ancrés : sortir de la dénomination "aire d'accueil de passage" pour "aire d'ancrage", et les adapter en terme d'équipement et d'aménagement. Puis construire des terrains soupapes ou de nouvelles aires de passage pour répondre aux besoins sur la métropole (300 caravanes en stationnement diffus chaque hiver sur la métropole depuis 2020).
Habitat diversifié	
20 mesures d'accompagnement vers et dans le logement par an (logement social). Une quarantaine de demande de logement adapté (demande de logement de droit commun précisant la volonté de conserver l'habitat résidence mobile) sur liste d'attente gérée par Rennes Métropole. Le PLH de l'agglomération publié en 2025 engage les communes à réaliser des solutions d'habitat diversifié (pour près de 80 ménages). Ces objectifs volontaristes et ambitieux ne couvriront toutefois pas les besoins identifiés par le diagnostic du schéma alimenté par les études récentes de Rennes Métropole.	Enjeu de doubler les objectifs de création d'équipements inscrits au schéma 2020/2025. Enjeu de définition d'une politique de création d'équipements pour rattraper le retard pris et adapter les solutions aux besoins des ménages métropolitains. Enjeu d'arbitrage sur la fonction des aires occupées depuis plus de 10 ans par des ménages ancrés : sortir de la dénomination "aire d'accueil de passage" pour "aire d'ancrage" pour apporter une réponse en nombre et les adapter en terme d'équipement et d'aménagement.
Développement social	
Le SDAHGV 2020/2025 a listé les éléments concrets minimums définissant le projet social d'une aire. Le protocole de scolarisation (le qui fait quoi, à l'arrivée d'une famille sur une aire, pour que les enfants soient scolarisés), le livret d'accueil adapté (qui mobilise les acteurs médico-socio-éducatifs du territoire pour prendre en compte les Gens du voyage et définir les parcours d'accès aux services et aux droits), et la réunion de bilan annuelle (bilan de fonctionnement de l'aire et de son projet social) ne peuvent	Enjeu de coordonner à l'échelle de la Métropole, la mise en œuvre opérationnelle des éléments des projets sociaux (organisation des réunions de suivi et de bilan, actualisation des outils, appui aux mairies pour mobiliser le partenariat local). Enjeu de mettre en œuvre des projets sociaux sur les terrains soupapes de Rennes Métropole qui accueillent des familles ancrées.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500556-20251215-2025_113_1-DE

être mis en œuvre que si une coordination est définie et mise en œuvre. Ce n'est majoritairement pas le cas sur les communes de Rennes Métropole. Il faut noter que le développement des protocoles de scolarisation progressent entre 2020 et 2025, mais souffrent souvent d'un manque de suivi. Rennes Métropole a décidé de créer un poste dédié à cette mission à partir de janvier 2026 (le tableau récapitulatif de la page précédente peut constituer une définition des objectifs à atteindre d'ici 2031. Les terrains soupapes détournés de leur fonction de passage ne disposent pas de projet social.	Enjeu de sensibiliser les communes et les familles sédentarisées sur les équipements de la Métropole de choisir le CCAS de leur commune de stationnement pour établir leur élection de domicile (lutte contre le non recours + répartition de l'accompagnement entre la ville centre et les autres).
Visite des équipements	
Des aires en bon état, entretenues, mais dont l'usage détourné de leur fonction de passage (par un ancrage quasi généralisé), complique leur gestion (activités professionnelles générant des encombrants à gérer, usage intensif générant des frais d'entretien importants, recherche de "confort" en aménageant les blocs sanitaires, en installant des mobil-homes ou des annexes d'habitat léger démontable, etc.). La disparité de gestion entre les prestataires privés, les services municipaux ou ceux de Rennes Métropole ne favorise par une gestion harmonisée.	Enjeu d'entretenir les aires et d'harmoniser la gestion (Rennes Métropole reprend la gestion de toutes les aires en janvier 2026). Enjeu de lister puis de définir la fonction de chaque équipement sur la Métropole (aire d'ancrage, de passage, soupape) pour avoir une vision à terme du dispositif permettant de répondre à tous les types de besoins.
Moyens humains de mise en œuvre de la politique d'accueil des Gdv par l'EPCI et les communes	
Si les moyens humains consacrés par Rennes Métropole au regard du nombre d'équipements existants paraissaient sous dimensionnés, une réorganisation de la gestion visera à y remédier à partir de janvier 2026 (gestion des équipements et suivi des projets sociaux par RM et animation des projets sociaux par les communes). L'implication de la Métropole dans la gouvernance du schéma et du GIP AGV35 reste forte.	Enjeu de réorganiser la gestion des équipements et le suivi des projets sociaux avec une répartition entre la métropole et les communes. Enjeu de maintenir la forte implication de Rennes Métropole dans la gouvernance du schéma et du GIP AGV35.

Concernant Chantepie, il est rappelé que le Conseil municipal a approuvé en septembre 2023 le protocole pour la scolarisation des enfants des Gens du Voyage.

Concernant les stationnements à Chantepie, il est constaté que :

- L'aire d'accueil de 6 emplacements crée en 1993 n'est plus conforme. Elle a un taux d'occupation passé de 34.7% en 2021 à 88.6% en 2024
- Qu'il y a eu 5 stationnements sauvages entre 2021 – 2025
- Que 5 terrains privés sont avec résidences mobiles d'habitat permanent. Quand elles ne sont pas conformes aux règles d'urbanisme, nous mettons en place des procédures légales pour les interdire
- Que 2 terrains, en réserve foncière de Rennes Métropole, avec l'accord de la municipalité, sont occupés par 2 familles dans l'attente de leur utilisation future

En novembre 2024, le Conseil municipal a approuvé la convention de contractualisation dans le cadre du Programme Local de l'Habitat 2023/2028. Cette convention prévoit entre autre un projet d'offre adaptée aux besoins des Gens du Voyage :

- réalisation d'une nouvelle aire d'accueil des gens du voyage dans le cadre de l'aménagement du secteur « Porte du Bois de Soeuvres » avec le déménagement de l'aire actuelle située rue des Landes. La localisation de cette nouvelle aire reste à préciser. Dans l'attente, l'aire actuelle située rue des Landes restera opérationnelle.
- création de 2 voire 3 terrains familiaux (potentiel maximum à étudier) sur le foncier laissé libre par le déménagement de l'aire actuelle
- proposition de scénarios intégrant dans le cadre des études relatives à l'aménagement du secteur « Porte du Bois de Soeuvres »

Le Schéma départemental 2026/2032 prévoit :

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500556-20251215-2025_113_1-DE

- la mise en œuvre du projet social de l'aire et d'actions médico-socioéducatives sur et en dehors des équipements d'accueil
- le suivi du protocole de scolarisation et de la définition du pilotage de la coordination du projet social
- le remplacement de l'Aire Permanente d'accueil (APA) pour 8 emplacements en remplacement de l'aire actuelle
- la création de 6 emplacements de Terrains familiaux locatifs

La ville est favorable aux propositions du schéma en tenant compte des remarques suivantes pour Chantepie :

- Les 6 terrains familiaux locatifs pourront être envisagés sur le prochain schéma en fonction des opportunités foncières notamment sur la future ZAC de porte du bois de Soeuvres.
- Concernant la reconfiguration de l'Aire Permanente d'accueil pour 8 places, à défaut de pouvoir être reconfiguré sur son emplacement actuel, il est proposé de s'orienter vers un terrain familial locatif supplémentaire en remplacement du terrain d'accueil qui semble mieux correspondre aux attentes des familles gens du voyage.

Le Conseil municipal est invité à **approuver** le projet de Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2026/2032 en tenant compte des remarques ci-dessus..

APPROUVE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,

La secrétaire de Séance

Le Maire,

Mairie de CHANTEPIE

Audrey GILLES

Gilles DREUSLIN